



Les stages courts

>>> Dans nos locaux
au 36 Quai Perrache - 69002 LYON

Les horaires

L'accueil a lieu au 36 quai Perrache
à 9h le 1^{er} jour autour d'un petit
déjeuner.

Les horaires des stages :
9h - 12h30 / 14h - 17h : formation
17h - 18h : consultation de la
documentation le 2^{ème} jour du stage.

Le repas

Il peut être pris dans nos locaux. Une
cuisine équipée (micro-onde, frigo) est
à la disposition des stagiaires.

>>>> Le bulletin
d'inscription photocopié
est à renvoyer à :

FM2J
36 Quai Perrache
69002 LYON

Conditions générales de vente

Art. 1 - Inscriptions
Les inscriptions sont réalisées par
courrier, télécopie ou internet sur bulle-
tin d'inscription ou bon de commande.
Une convocation au stage est adres-
sée au signataire dès la demande
d'inscription.

Art. 2 - Tarifs
Nos tarifs couvrent les frais pédo-
gogiques. Le déjeuner et les frais de
transport ne sont pas pris en charge
par le centre de formation.

Art. 3 - Conditions de règlement
Le règlement d'un acompte de 90 €
est à effectuer à l'inscription :
- par chèque à l'ordre de FM2J
- par virement bancaire
- par internet en vous connectant
sur notre site : www.fm2j.com

Le solde est réglé à réception de la
facture à l'issue du stage - paiement
dans un délai de 30 jours fin de mois.

**Art. 4 - Convention de formation et
attestation de présence**
Une convention de formation est
adressée dès réception de l'inscription.
L'attestation de présence est envoyée
avec la facture finale.

Art. 5 - Annulation - Absence
Les demandes d'annulation doivent être
formulées par écrit, courrier ou fax.
Elles donnent lieu à un rembourse-
ment intégral si elles sont reçues 10
jours avant la date du stage.
Pour toute annulation postérieure,
l'acompte est conservé. Toutefois,
dans la limite des places disponibles,
les reports d'inscription sont admis à
tout moment.

En cas d'absence ou d'abandon en
cours de stage, seules les prestations
effectivement dispensées sont dues

au prorata temporis de la valeur prévue
dans la convention ou le contrat.

Art. 6 - Dates de formations
Le centre de formation peut être
amené, pour assurer une meilleure
organisation des stages, à en modifier
les dates, sous réserve de respecter un
préavis de 10 jours.

Chaque stagiaire est informé par télé-
phone et courrier. La proposition d'une
autre session ou d'un autre stage lui
est faite. En cas d'impossibilité, les
frais d'inscription préalablement réglés
sont entièrement remboursés.

Art. 7 - Frais de transport
En cas d'annulation de stage, pour
quelques raisons que ce soit, le centre
de formation n'est pas responsable des
frais de transports engagés et non
remboursables.

**Art. 8 - Confidentialité des données
personnelles**
Conformément à la loi Informatique et
Libertés[®] du 6 janvier 1978, chaque
stagiaire dispose d'un droit d'accès, de
rectification et d'opposition aux don-
nées personnelles le concernant.

Art. 9 - Droit applicable
Les présentes conditions de vente sont
soumises à la loi française. En cas de
litige, le tribunal administratif de Lyon
est seul compétent.

Inscrivez vous
également
en ligne :
www.fm2j.com

Bulletin d'inscription

>>> Je m'inscris au(x) stage(s) suivant(s) :

Intitulés

Dates

Nom :

Prénom :

Profession :

Coordonnées professionnelles :

E-mail :

Tél. :

Coordonnées personnelles :

E-mail :

Tél. :

Souhaitez vous recevoir notre lettre d'information trimesirielle par internet?

OUI

NON

Si oui, e-mail :

La convention est à faire parvenir à : (indiquer les coordonnées exactes de l'employeur ou de l'organisme payeur)

Pour les stages courts : acompte de 90 € à régler par chèque à l'ordre de FM2J.
Pour les journées théma-jeu : règlement de 60 € lors de l'inscription.

A Signature du stagiaire

Le
.....